

## Règlement complet du concours

### TOI ET TON ENVIRONNEMENT

**En quoi ton village, ta ville, ton quartier s'illustrent-ils en matière de développement durable ?**

### #MORGENFAENGTJETZTAN

Le Goethe-Institut de Paris - 17 Avenue d'Iéna, 75116 Paris, organise un concours auprès des enseignants d'allemand de collège (classes de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>) de France métropolitaine, et de leurs élèves.

Opération en ligne du 9 juin 2020 au 18 novembre 2020 à minuit.

#### 1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. La participation au concours est gratuite sans obligation d'achat et réservée aux professeurs d'allemand des classes de collège (de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>) de France métropolitaine.
2. Chaque classe devra réaliser en allemand un reportage photo, une vidéo ou un enregistrement audio. Ce projet devra être composé comme suit :
  - Une production dans l'une des catégories précitées, réalisée en allemand et par toute la classe, répondant aux questions suivantes : "En quoi ton village, ta ville, ton quartier, s'illustrent-ils en matière de développement durable ?" "En quoi ces actions/initiatives sont-elles particulièrement innovantes ?"
  - Une annexe : la classe rédigera un court texte explicatif en français présentant l'organisation et la répartition du travail effectué.

Détail des catégories:

Catégorie 1: reportage photo (max. 20 photos et 300 mots, format PDF)

Catégorie 2: vidéo (ex. talk-show, reportage, spot publicitaire, 3-5 min, format vidéo usuel .mp4, .fly, .avi, etc.)

Catégorie 3: enregistrement audio (ex. micro-trottoir, interview, podcast, etc., 4-8 min., format audio usuel .m4a, etc.)

3. Un seul envoi par classe. Mais le professeur peut faire travailler plusieurs de ses classes.
4. Pour valider ce projet :

La classe devra l'envoyer soit :

  - Par courrier au Goethe-Institut de Paris - Concours environnement - 17 avenue d'Iéna, 75116 Paris
  - Par courrier électronique : [sprache-paris@goethe.de](mailto:sprache-paris@goethe.de)

a. Indiquer impérativement :

- i. Le nom et prénom de l'enseignant, son adresse email et numéro de téléphone où l'on peut le joindre facilement ;
- ii. Le nom de l'établissement scolaire et ses coordonnées ;
- iii. Le nom de la classe
- iv. Le nombre d'élèves

## 2. DUREE DU JEU ET SELECTION DES CLASSES GAGNANTES

La date limite de réception des documents est fixée au 18 novembre 2020 à minuit. Un jury composé de membres du Goethe-Institut de Paris et de ses partenaires se réunira le 25 novembre 2020 pour choisir les classes gagnantes parmi les projets reçus à temps et ayant répondu correctement aux critères précédemment cités.

Les projets ayant gagné les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prix (dans chaque catégorie) seront mis en ligne sur [www.goethe.de/france](http://www.goethe.de/france)

## 3. DESCRIPTION DES PRIX

A venir

## 4. INFORMATIONS DES VAINQUEURS

4.1 Les enseignants des classes gagnantes seront informés par email ou par téléphone suivi d'un mail de confirmation, au plus tard le 27 novembre 2020 par le Goethe-Institut.

4.2 La participation au concours s'effectue en envoyant les contributions mentionnées dans l'art. 1 de ce règlement et en indiquant le nom de l'enseignant, son adresse mail et son numéro de téléphone.

4.3 Les gagnant(e)s du concours seront neuf classes (trois par catégorie) dont les contributions complètes ont été envoyées au Goethe-Institut et sélectionnées par un jury constitué de membres du Goethe-Institut et de ses partenaires.

## 5. MENTIONS LEGALES

Ce règlement est soumis à la Loi Française et la participation à ce concours vaut acceptation pure et entière du présent règlement. Il est disponible sur le site internet [www.goethe.de/france/morgenfaengtjetztan](http://www.goethe.de/france/morgenfaengtjetztan)

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de modifications de vos données personnelles collectées par le Goethe-Institut, pendant toute la durée de l'opération.

## 6. DROITS DE L'AUTEUR ET DE LA PERSONNALITE

6.1 Les noms de tous les participant(e)s seront saisis et enregistrés pour la constatation des résultats. Toutes les données seront supprimées au bout de trente jours après la fin du concours et ne seront pas communiquées à des tiers. Le Goethe-Institut se réserve le droit de garder les contributions pour une éventuelle utilisation non-commerciale.

## 7. RESPONSABILITE

7.1 Pour toute perte des informations ou des informations incomplètes fournies par les enseignants ou les établissements scolaires (CDI...), le Goethe-Institut n'assume aucune responsabilité, sauf si la perte ou l'incomplétude sont basées sur un comportement intentionnel ou de négligence grave du Goethe-Institut ou de son personnel. Cela vaut également pour la divulgation d'informations par des tiers en raison d'erreurs techniques lors de la transmission de données et / ou l'accès non autorisé.

## 8. PROTECTION DES DONNEES

Le Goethe-Institut respecte les dispositions légales relatives à la protection des données selon la directive européenne (loi RGPD).

8.1 Les participant(e)s acceptent par leur participation au jeu l'enregistrement, le traitement et l'utilisation par le Goethe-Institut des données qu'ils ont transmises, étant entendu que cela est nécessaire et approprié au bon déroulement du jeu-concours.

8.2 Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux organisateurs et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

8.3 Toutes les données seront supprimées au bout de trente jours après la fin du jeu-concours.

8.4 Les participant(e)s disposent d'un droit d'information, de rectification, de limitation de traitement, de suppression, d'accès aux données et d'opposition. Ils peuvent aussi annuler à tout moment la sauvegarde de leurs données et ainsi se retirer de la participation au concours.

## 9. FIN ANTICIPEE DU CONCOURS

Le Goethe-Institut souligne que la disponibilité et la fonction du jeu ne peuvent pas être garanties. Le concours peut être résilié ou supprimé en raison de circonstances externes ou par des contraintes, et sans aucune obligation de participant(e)s. A cet effet, des problèmes organisationnels ou techniques (par exemple un virus dans le système informatique, la manipulation ou des erreurs dans le matériel et / ou du logiciel), ou encore des changements de règles peuvent être invoqués.

Le Goethe-Institut a le droit d'annuler le jeu à tout moment sans préavis et sans donner de raisons.

## 10. DECISIONS FINALES

La décision est définitive à l'égard de la mise en œuvre de la détermination des gagnants et leurs résultats. Les classes participantes reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement, l'accepter sans réserve et s'y conformer pleinement.